

Domaine Public

DP

1031

Société à deux vitesses

Heureux pays qui est capable de se fabriquer un drame national à propos du prix des timbres et d'une réforme du système d'expédition des lettres. Heureux peuple qui voit plus de la moitié de ses représentants à Berne signer un postulat demandant l'abandon du courrier A et B cinq semaines après son introduction... Nous n'entrerons pas dans ce débat et laissons au géant jaune le soin de s'occuper de ces questions d'intendance. Il est par contre quelques réflexions qui n'ont pas inspiré les éditorialistes et les parlementaires.

Il est intéressant de se poser la question: à qui fait-on porter le poids des augmentations? Pour M. et Mme Tout le Monde et pour les petites entreprises, le prix d'une lettre, au mieux, n'a pas augmenté, mais il lui faut un jour de plus pour parvenir à destination; au pire, ce prix est passé de 50 à 80 centimes. Pour les gros clients par contre, pour les banques et les assurances, le prix de leurs principaux envois a baissé de 10 centimes au moins: il suffit en effet de déposer cinquante enveloppes «B» au guichet pour bénéficier d'un tarif de faveur. Voilà qui fait le beurre des grandes sociétés qui arrivent sans peine à cinquante lettres par jour, des assurances et des banques qui voient les frais d'envoi de leurs relevés diminuer. Autre exemple: la taxe d'abonnement Natel, un produit que l'on peut qualifier «de luxe», a diminué, alors qu'augmentaient les conversations locales; le prix des appels à l'étranger n'ont, eux, pas été modifiés mais ont subi des baisses importantes ces dernières années sous la pression de la concurrence des Etats-Unis et de son marché déréglementé, qui dictent les tarifs en la matière.

Si le système mis en place par les PTT est critiquable, c'est donc moins dans son principe que dans sa philosophie. Car il confirme cette évolution vers, non pas un courrier, mais une société à deux vitesses. Il y a les citoyens et les citoyennes «A»: ils sont choyés par les publicitaires pour leur pouvoir

d'achat et courent après les modes, au volant de leur tout-terrain équipé d'un Natel. Les augmentations de tarifs ne les concernent guère: proportionnellement à leur salaire et tenant compte de tous les petits avantages dont ils disposent, le prix du téléphone ou d'une lettre les laisse parfaitement indifférents. Et puis il y a les citoyens et les citoyennes «B»: qu'on les appelle «nouveaux pauvres» ou «petits rentiers», il n'y a plus guère que les organisateurs de voyages en car avec vente de couvertures chauffantes qui s'intéressent à eux. Ils sont attentifs à la durée de leurs conversations téléphoniques et considèrent comme un luxe l'envoi d'une lettre affranchie à 80 centimes.

Le principe de la taxe en fonction de la prestation réelle de plus en plus appliqué, par les PTT et d'autres, est tout à fait séduisant à première vue: c'est en son nom que ceux qui déposent beaucoup de courrier à la fois paient moins cher que ceux qui ne déposent qu'une ou deux lettres dans la boîte de leur quartier. Mais il est plus critiquable dès que l'on s'interroge sur qui sont les gagnants et qui sont les perdants. Dans le cas du prix des timbres, rien de catastrophique: on n'envoie guère plus d'une cinquantaine de lettres «A» par année; l'augmentation n'est alors que d'une quinzaine de francs. C'est la généralisation de ce système qui crée des situations difficiles, des citoyens «B».

Il ne faudrait pas que les grands discours sur la transparence et le juste prix pour chaque prestation ne finissent par l'emporter sur le principe de solidarité qui veut que les clients des grands centres paient pour ceux des régions décentrées, que les gros consommateurs de prestations postales comblent le manque à gagner laissé par les plus petits, dont le porte-monnaie est aussi souvent moins bien rempli.

Se trouvera-t-il cent cinq conseillers nationaux pour y réfléchir?

PI

(Lire aussi le dossier de l'édito en page 2.)

A quand une décision politique ?

(pi) Les PTT souhaitent être indemnisés pour les prestations qu'ils fournissent en faveur de l'économie générale: cars postaux, aide à la presse et quelques autres charges ont coûté en 1990 400 millions à la régie. La situation actuelle est pour le moins confuse. Prenons l'aide à la presse: les PTT transportent à tarif réduit (en moyenne 45% du prix réel) près de 6000 journaux édités en Suisse et qui comprennent une partie rédactionnelle représentant au moins 15% de la publication. Coût de l'opération: plus de 220 millions en 1989.

Il est généralement admis qu'une aide à la presse est nécessaire pour assurer sa diversité, importante dans un pays aussi «cloisonné» que la Suisse. Dans ces conditions, il n'est pas normal que le *Tages-Anzeiger* par exemple, qui tire à plus de 200 000 exemplaires et réalise des bénéfices, «coûte» chaque année plus de 10 millions aux PTT au titre de l'aide à la presse. Et ce d'autant plus que sur les 40 tonnes de *Tagi* transportées annuellement par les PTT, moins de huit sont constituées par du texte, tout le reste étant de la publicité. Ce seul journal, qui n'en a guère besoin, engloutit ainsi un vingtième de l'aide accordée à la presse...

Pour assurer la diversité de la presse, il faut aider les titres qui, de par leur nature

ou leur aire de diffusion, ont une clientèle potentielle restreinte. Il faut dans tous les cas n'accorder cette aide que pour la partie rédactionnelle des journaux; la publicité, elle, doit couvrir les coûts engendrés par son transport.

Parmi les quelque six mille titres qui bénéficient de cette aide, il faut aussi faire un tri. Le Centre patronal (VD), par exemple, envoie chaque semaine un communiqué à ses membres, aux personnes influentes, aux journaux, etc, sur un sujet d'actualité. Il s'agit d'une feuille dans une enveloppe. Du fait de sa régularité, cet envoi est transporté au tarif réduit des journaux... Le cas n'est certainement pas isolé, mais en l'absence de critères clairs, il n'est guère possible

d'exclure ce genre de «publications». Or ces critères ne doivent pas être laissés à la libre appréciation du transporteur, mais doivent ressortir d'une décision politique. Et, corollaire, c'est à la Confédération, et non aux PTT, d'assumer financièrement cette tâche.

Mais pour qu'une véritable réforme ait lieu, il sera nécessaire de modifier le processus de prise de décision: la répartition actuelle du manque à gagner concédé par les PTT résulte en effet d'une entente avec les éditeurs de journaux. Et en ne décidant rien, le pouvoir politique s'évite d'avoir à payer le prix de ses décisions. La situation n'est guère différente en ce qui concerne les cars postaux: les dispositions actuelles sont génératrices d'inégalités entre les régions desservies par les PTT et celles où des bus d'une autre couleur circulent; mais en se reposant sur les PTT, le pouvoir politique laisse aussi à la régie la facture de ce service: plus de 110 millions en 1989... ■

WERNER K. REY

La chute du golden boy était prévisible

(jd) A propos de la débacle financière de la société Omni, la *NZZ* peut se permettre d'ironiser. En effet elle est l'un des rares organes de presse à n'avoir jamais succombé aux charmes de Werner K. Rey; la vénérable gazette a constamment rendu compte de manière critique des opérations du financier-prestigiatrice. Aujourd'hui elle se refuse à hurler avec les loups que la débacle était prévisible.

Mais elle se refuse aussi à chercher des explications complexes relevant de la technique financière pour mettre en lumière la responsabilité des administrateurs de Werner K. Rey et des banques. Au premier rang des accusés, rien moins que le président de la Société suisse des constructeurs de machines, par ailleurs vice-président d'un grand des télécommunications, Ascom, et dirigeant de Sulzer. «Un homme donc dont l'expérience de direction, le regard aiguisé et le sens développé des responsabilités sem-

blaient une garantie contre les impairs et les risques trop élevés». Fin février encore, alors que culminait la crise d'Omni, ce capitaine d'industrie confiait à un journal qu'il avait lu dans la presse la plupart des informations concernant la holding qu'il administrait, non sans préciser que ces informations des médias étaient bourrées d'erreurs. «Rarement la triste figure de l'administrateur non informé et donc incapable de jugement, mais aussi insouciant n'a été aussi cruellement dévoilée» remarque la *NZZ*.

Les banques ne sont pas mieux traitées. Alléchées par des taux d'intérêt et des commissions élevés, elles n'ont pas hésité à prêter la main aux ambitions de Rey sans prendre les précautions nécessaires. Ainsi Rey a pu prendre le contrôle de Harpener à Dortmund pour la somme de 1016 millions de marks, dont un milliard de crédits. Même insouciance pour le placement des obligations émises par Omni; les banques ont vanté les mérites de cette émission auprès de leurs clients qui se voient maintenant porteurs de titres dont la valeur actuelle n'atteint pas la moitié de la valeur nominale. A coup sûr une opération qui n'est pas faite pour améliorer l'image de marque du secteur bancaire.

Les intérêts de DP

DP, dans ce débat sur l'aide à la presse, est bien sûr intéressé: les frais de routage représentent environ 5% de notre budget — les charges de ce poste ont doublé pour nous avec les augmentations entrées en vigueur le 1^{er} février — et nous «coûterons» aux PTT environ 10 000 francs en 1991. Le bénéfice que nous pourrions retirer d'une réforme est toutefois limité. Nous sommes par contre un des rares journaux à pouvoir débattre sincèrement de ce problème: notre absence de publicité nous garantit de ne pas figurer parmi les perdants.

Lente décantation

(ag) Le Conseil national, le 5 mars, sous prétexte du rapport général sur la politique économique extérieure, a débattu des négociations européennes. Faut-il appeler débat une succession d'avis de bric et de broc ?

Il s'en dégage toutefois des données qui permettent de juger de l'état d'avancement du dossier.

Premièrement, le Conseil fédéral a, sagement, renoncé à faire d'un droit de codécision une des conditions sine qua non de l'acceptation du traité. Sous la présidence suisse de l'AELE, un délestage important avait été opéré en revendications d'exceptions dans l'attente d'une concession de la CE sur la participation aux décisions. La concession n'a pas eu lieu; la demande est donc abandonnée: le troc fut un gage empoché, sans plus.

Jean-Pascal Delamuraz a confirmé que le traité ne correspondrait pas aux ambitieux objectifs que l'on s'était donné d'abord. Le service d'information du Bureau de l'intégration a parlé d'un accord minimal. C'est la traduction diplomatique de l'abandon de la codécision. En encourageant facilement les négociateurs à aller jusqu'au bout pour que puisse être jugé un traité achevé, le Conseil national a entériné ce repli.

Deux remarques. Si la codécision est une revendication abandonnée, comment un parti gouvernemental, l'UDC, peut-il, en présence de M. Ogi et en congrès national, affirmer qu'il refusera un traité qui ne la prévoirait pas ?

S'il n'y a pas codécision, la négociation institutionnelle porte sur la préparation de la décision et le droit, une fois qu'elle est adoptée par la Communauté, de ne pas la ratifier. C'est la systématique à laquelle s'est rallié le Conseil fédéral. Il est surprenant qu'aucun conseiller national n'ait exprimé un avis concret sur la question.

L'opting out

Le droit d'exception se joue à trois niveaux. Et M. Olivier Delacréta, qui lui au moins a engagé dans *la Nation* le débat sur ce sujet, n'en tient pas suffisamment compte.

Il y a d'abord tout ce qui n'est pas compris dans le traité ou ce qui fait l'objet d'une discussion bilatérale. Exemple premier: le trafic transalpin. Malgré les

pressions de la CE, la décision ne dépend que de nous.

Il y a, ensuite, les clauses de sauvegarde, prévues par le traité, mais selon une procédure pas clairement définie, notamment en ce qui concerne les compensations et les mécanismes d'enclenchement.

Il y a enfin l'évolution du droit communautaire, qui interviendra après la ratification du traité. Il est difficile, par anticipation, de dire si elle toucherait des points sensibles. Mais on peut en définir la problématique.

La Communauté voudrait qu'un refus soit le fait de l'AELE entière.

DP avait suggéré que l'exception individuelle soit subordonnée à l'appréciation par une instance juridique neutre de la loyauté du refus qui ne devrait pas procurer un avantage concurrentiel.

Enfin, l'exception peut être le simple exercice de la souveraineté. La décision nouvelle de la CE ne serait pas ratifiée, refus qui devrait être pris en toute connaissance de cause, car il appellerait de la part de la Communauté non pas des compensations, comme l'on dit élégamment pour les clauses de sauvegarde, mais des représailles.

Entre les deux extrêmes, la proposition de DP était un moyen terme. A défaut, seul un droit national individuel à l'opting out est acceptable. Il n'aurait même pas à être prévu puisque le traité, puis ses modifications seraient de droit public, donc ratifiés par chaque Etat. Mais si était incluse dans le traité une disposition contraignante, par laquelle les pays de l'AELE s'engageraient à l'avance (à moins qu'ils soient unanimes dans le refus) à suivre l'évolution du droit communautaire, alors nous serions dans une situation de satellisation et, devant l'échec prévisible, mieux vaudrait que le Conseil fédéral renonce à présenter un traité aux cantons et au peuple. Quitte à faire passer dans le droit suisse le maximum de ce qui aurait été prévu par le traité. On aurait souhaité que le Conseil national, sans jouer au négociateur, discute au moins de quelques principes. Hélas... ■

EN BREF

Le mensuel allemand AK, organe d'une secte communiste, publie une étude très fouillée sur les pourparlers entre l'AELE et la Communauté européenne. Elle est intitulée «L'AELE sera-t-elle avalée par la CE ?»; elle est placée dans la rubrique «Impérialisme» !

Moins de 16% des étudiants de l'Université bernoise ont participé aux élections de février. La gauche a perdu la majorité détenue depuis de nombreuses années, le centre s'est renforcé et la droite a conservé ses positions. Les femmes ont perdu un tiers de leurs sièges (seize au lieu de vingt-quatre).

Des associations militaires zurichoises ont remercié les coalisés du Golfe dans une annonce parue samedi 2 mars. Bien entendu ils disent «thank you».

Deux nouveaux termes politiques en Suisse: Parlant des élections fribourgeoises *24 Heures* du 1^{er} mars parlait des «moréliens» et le *Berner Zeitung* du même jour des «Morelianer». Le Parti social-démocrate a donc son petit nom.

L'affaire semble déjà réglée. Les représentants des petits paysans et ceux de l'Union suisse des paysans (DP 1028) envisagent la libération des membres de l'Association des petits paysans des contributions obligatoires aux sociétés dont ils ne font pas partie. Des recommandations vont être faites par l'USP aux associations régionales et aux sections.

Une association féminine zurichoise édite un jeu de cartes féminin avec les cartes: la reine, la ménagère (Weib) et l'amazone. Il s'agit du jeu allemand pratiqué en Suisse orientale. La présentation a eu lieu à l'occasion de la journée internationale des femmes du 8 mars.

La révolution de certains constructeurs

(jd) Domaine Public — absence de publicité et d'illustrations oblige — ne peut présenter les derniers modèles du Salon de l'automobile. Il nous reste donc à porter le regard au-delà du brillant et des formes de la carrosserie.

Le Salon, c'est d'abord le présentoir de la nouveauté, le lieu privilégié du contact entre le client et le produit dont il rêve. Le lieu du choix individuel libéré de toutes les questions qui dépassent le bout du capot et le contenu du porte-monnaie. Dans ce sens le Salon représente une pure fiction, un rutilant étalage qui masque les problèmes graves et urgents provoqués par l'usage de la voiture. Très bref parcours historique. La mobilité, grâce à la découverte de la roue puis du moteur, a contribué à un accroissement incontestable du bien-être. Et ce dernier a lui-même développé une demande accrue de mobilité. Au point où nous en sommes arrivés aujourd'hui, le doute est justifié quant à la validité de l'équation: plus de mobilité = plus de bien-être. Non seulement parce que la

qualité du déplacement se dégrade (files d'attente, danger, etc) mais aussi parce que le déplacement dégrade notre environnement (espace, air, déchets, santé).

L'auto est en stagnation

Les constructeurs-exposants ne présentent pas cette facette peu prestigieuse dans leurs stands. Ils appâtent le chaland par des innovations accessoires, sans rapport direct avec le besoin de transport (accélération, puissance, vitesse, traction intégrale), sans prendre en compte les problèmes engendrés par la généralisation de la motorisation. Par ailleurs, en termes d'efficacité, de rapport coût/bénéfice, l'automobile est un instrument qui stagne technologiquement. Ces choses pourraient changer, non pas

tant grâce aux limitations de toutes sortes imposées par les pouvoirs publics pour tenter d'éviter l'étouffement complet du trafic. Des mesures d'ailleurs trop souvent ponctuelles et répressives pour l'essentiel, sans finalité globale et sans coordination. Et avec les effets peu probants que nous connaissons: faible amélioration de la situation et propension croissante des usagers à contrevenir aux prescriptions. Non, ce par quoi les choses pourraient changer, c'est l'état d'esprit nouveau qui semble faire son apparition chez les constructeurs eux-mêmes, ou du moins chez certains d'entre eux. Voyez le PDG de Volvo pour qui l'accès des véhicules privés au centre des villes est une aberration; le fabricant suédois annonce pour bientôt une voiture de «conception environnementale», des matières utilisées aux émissions produites et au traitement des déchets en passant par le processus de production. Voyez le Français Gœudevert, membre de la direction de VW, critiquant la pensée linéaire — croissance quantitative comme ligne d'horizon — des techniciens du trafic comme des politiciens et de l'industrie automobile. Et de préconiser un système de transport articulé sur la complémentarité des moyens et

ÉCOBONUS

Une vieille idée

(pi) Ça n'a pas manqué: à peine connue l'intention du Conseil fédéral de proposer au Parlement l'adoption du système de l'écobonus, les députés et partis de droite se sont élevés contre cette mesure «anti-sociale» et défavorisant les habitants des régions périphériques où il n'est possible de se déplacer qu'en voiture. Ces personnes et organisations seraient évidemment un peu plus crédibles si la défense des défavorisés était chez elles une préoccupation constante.

La critique, de toute façon, ne tient pas: il est relativement simple de pondérer les taxes perçues ou les montants redistribués au titre de l'écobonus en tenant compte du lieu d'habitation. Et si personne ne conteste un système particulier pour le val Poschiavo par exemple (les possibilités de déplacement y sont d'ailleurs suffisamment restreintes naturellement pour que l'écobonus n'y soit pas nécessaire) faut-il vraiment épargner celles et ceux qui choisissent d'habiter

au calme mais ne ménagent pas les riverains des routes qu'ils empruntent chaque jour pour leurs déplacements? Le système, proposé par l'AST en 1984 déjà, n'en est pas moins imparfait. La nécessité de poser un compteur supplémentaire sur chaque véhicule va limiter le degré d'acceptation de cette mesure à cause de son côté policier; et si le signal donné par la perception d'une taxe en fonction des kilomètres parcourus, donc des nuisances provoquées, est en soi une bonne chose, sa redistribution intégrale n'est par contre pas le meilleur des systèmes: pour faire admettre le lien de causalité entre les kilomètres parcourus et les nuisances provoquées, il faudrait que les taxes perçues soient utilisées pour lutter contre ces nuisances plutôt que redistribuées, ce qui introduit une échelle «morale»; il y a les «gentils» qui roulent peu (mais peut-être polluent-ils beaucoup dans d'autres domaines) et les «méchants», grands dévoreurs de kilomètres. Il n'en reste pas moins qu'en l'état actuel des choses l'écobonus est le système qui, politiquement, a le plus de chan-

ces d'être accepté, même si le passage devant le Parlement ne sera pas simple. Et la non-redistribution des montants perçus eût été un suicide alors que nous nous prononcerons en juin sur le remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires par une taxe à la valeur ajoutée.

Quant aux autres mesures annoncées par le Conseil fédéral, elles vont toutes dans le bon sens, notamment le remplacement de la taxe poids lourds actuelle par une contribution liée aux kilomètres parcourus. Dans ce domaine, si nous voulons rester crédibles face à nos partenaires européens, nous sommes obligés d'être cohérents: nous continuerons d'empêcher les camions communautaires de transiter par la Suisse, mais nous aurons pris, sur le plan intérieur, toutes les mesures nécessaires pour limiter le trafic lourd et favoriser des systèmes de transports plus respectueux de l'homme et de l'environnement.

Le relèvement du montant des amendes pour excès de vitesse, enfin, va certainement contenter la police zurichoise (*lire l'encadré ci-contre*). ■

supportable pour l'environnement. Non pas une protection de l'environnement basée sur les techniques de réparation des dégâts, mais qui commence au stade de la fabrication déjà. «*Chaque responsable de l'industrie automobile devrait se préoccuper de ce qu'il advient de son produit.*» Cette conception élargie des fonctions de l'entrepreneur exige que ce dernier prenne en compte et l'environnement naturel et la situation et le développement futur des systèmes de transport.

Originalité décapante

Voyez le dernier ouvrage de Frédéric Vester, *Sortie Avenir*, commandé par Ford Allemagne et bloqué deux ans durant par la direction de Detroit pour cause d'originalité décapante. Vester dénonce lui aussi le conservatisme fondamental des constructeurs et propose des alternatives face à l'impasse vers laquelle conduit inexorablement la politique actuelle du trafic. Le cadre général, c'est une modération de la mobilité

et le développement réfléchi de toute une série de pratiques de substitution pour les fonctions que remplit la voiture actuellement (prestige, aventure, etc) à un coût social beaucoup trop élevé. Et pour les besoins résiduels de déplacement individuel, un véhicule léger et compact, sans émissions polluantes, pour les courtes distances, propulsé par l'électricité ou par un système mixte à air chaud et à générateur électrique. Pas de nouvelle centrale nucléaire en vue mais une alimentation par le biais de l'énergie verte: pour la seule Allemagne fédérale, l'énergie potentielle fournie par le biogaz à travers le couplage chaleur-force représente 27 000 mégawatts (pour comparaison, Gösgen a une puissance de 1100 mégawatts).

Les idées sont là, les techniques aussi. Reste à modifier les stratégies industrielles. Le premier pas sera difficile sur un marché où règne une concurrence acharnée. Mais déjà le syndicat allemand de la métallurgie, préoccupé par le sombre avenir de cette industrie, s'est montré intéressé par les scénarios de Vester. ■

Délits impunis

(pi) Dans un rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat zurichois avoue l'impuissance de la police face au non respect des limitations de vitesse. La police zurichoise estime avoir contrôlé la vitesse de 7,9 millions de véhicules en 1989. Elle a constaté environ 100 000 infractions. Mais elle relève que ces contrôles ne suffisent pas à faire respecter la loi: les amendes trop faibles et la présence trop sporadique de la police sur les routes font croire — à juste titre — à une certaine impunité pour ce genre d'infractions. En fait, pour que les contrôles de vitesse soient efficaces, il faut qu'ils aient un effet préventif sur les conducteurs qui ne se font pas arrêter. Seuls les contrôles mobiles avec arrêt des véhicules fautifs remplissent cette mission. Mais ils nécessitent la présence de nombreux agents et ne peuvent se dérouler sur des routes à trop grand trafic, ni à l'intérieur des tunnels où une vitesse excessive est particulièrement dangereuse. Les seules mesures qui semblent efficaces sont les amendes coupées à un retrait de permis.

NOTE DE LECTURE

Une vieille dame très digne

(c/fp) Dans le quartier de la Länggasse à Berne, Anny Klawa, 97 ans, vit dans un petit logement modeste et personne ne penserait qu'elle a vécu ce siècle en militante «consciente et organisée». Il suffit de commencer à s'entretenir avec elle pour être rapidement convaincu qu'elle a été un témoin et une actrice des transformations qui ont amélioré les conditions sociales dans notre pays. Elle n'a pas attendu le droit de vote féminin pour lutter sur tous les plans en faveur de l'émancipation des travailleurs. Tout d'abord à Zurich où, enfant, elle aidait sa mère à coudre des chemises. Comme jeune ouvrière, elle adhère au syndicat des ouvriers du textile et encourage ses compagnes à faire de même. Elle devient également membre des Jeunesses socialistes et constitue un groupe de jeunes filles. Tout cela avant dix-huit ans. Le père ne joue pas un beau rôle: militant ouvrier, il se comporte comme la plupart des hommes dans la famille à cette époque, dépense la paie dans les pintes et se montre brutal envers sa femme. Anny

en souffre mais continue de militer. A-t-elle dans son sang l'ardeur de sa grand-mère bretonne qui dut se réfugier à Genève après la révolution de 1848 ?

Anny Morf fit rapidement connaissance avec les forces de répression sociale: la police et l'interdiction d'exercer sa profession par l'inscription sur une liste noire des gens à ne pas engager. Elle vécut donc de petits travaux, eut parfois faim, mais cela n'arrêta pas son élan. Zurich, à l'époque, est un foyer actif de lutte prolétarienne. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle rencontre Fritz Platten, Willy Münzenberger et Lénine lorsqu'il était encore un militant comme les autres. Elle avoue avoir mieux connu la femme de ce dernier, Nadesch-da Krupskaja, avec laquelle elle a fait de longues promenades dominicales sur le Zurichberg.

Ces quelques indications, tirées du livre qu'Annette Frei vient de consacrer à Anny Klawa-Morf, sont loin de refléter toute cette vie, avec un bref épisode à la Chaux-de-Fonds où elle rencontre Pierre Graber enfant. A noter qu'à peine entrée en fabrique, elle quitte son emploi, pourtant nécessaire pour vivre, parce qu'elle constate que la production va renforcer le potentiel militaire de l'Allemagne en guerre. Personne ne la comprend, bien entendu. Elle a cependant eu une activité guerrière puisqu'elle a tenu la liste des effectifs de l'armée rouge de la République des conseils de Bavière au printemps 1919 à Dachau. Son chef était l'écrivain Ernest Toler. Cela lui a valu de connaître la prison et une expulsion vers la Suisse.

Un jour elle est venue à Berne, s'y est mariée, en 1922, avec un émigrant letton. Devenue lettonne par son mariage elle a dû payer à l'hôpital le tarif pour étrangers. Mais elle a continué de militer. Fondatrice des Faucons rouges à Berne, elle a formé un grand nombre de jeunes qui se sont ensuite engagés dans les syndicats et les partis de gauche. Le livre ne manque pas d'épisodes qui démontrent la naïveté de tous ceux qui croient que militer est un droit que respectent la police et les autorités en place.

Nul besoin de lire des œuvres de fiction quand la réalité est si vivante. Dommage que le livre ne soit pas traduit. ■

Annette Frei: *Die Welt ist mein Haus, das Leben der Anny Klawa-Morf*, Limmat Verlag Zurich, avec quelques documents iconographiques.

Un chancelier pour les émirs

Et dire que si l'ultimatum avait été fixé au 1^{er} décembre plutôt qu'au 15 janvier M^{me} Thatcher serait toujours là, qu'on l'aurait vue, dans le désert, apporter le dernier bigoudi à la perruque du droit et bander l'énergie des justiciers. Ingratitude et ironie de l'Histoire: sacrifiée au leurre de l'embargo celle qui avait fait triompher le droit international aux Malouines sans s'embarrasser de hochets onusiens, elle qui la première décéla dans l'«honnête» tyran de la décennie écoulée Hitler réincarné le 2 août 1990; et l'on sait combien cette analogie fut juteuse.

L'usage de l'histoire

Saddam devenu Hitler, le potentiel militaire de l'Irak s'en est trouvé démultiplié par l'imaginaire, l'homme de Bagdad, en son bunker, crédité de tous les génies, toute suggestion de négociation relevait dès lors du péché originel de Munich. Les médias parlèrent des Alliés, du prochain débarquement de Normandie; après l'échec de Genève l'opinion connut les angoisses d'une guerre mondiale qui ravagea les supermarchés, le 17 janvier les journaux affichaient la

première de septembre 39. On mesura la frappe chirurgicale à l'aune d'Hiroshima et des bombardements de Dresde, les hésitations de Chevènement firent redouter la félonie de juin 40, les initiatives de Gorbatchev eurent des relents de pacte de non-agression, enfin, 24 Heures titra «Le jour le plus long» pour saluer l'offensive terrestre. A chacun sa guerre sainte, en quelque sorte, mais comme le droit contre Hitler s'est révélé «grâce à Dieu», pour citer le président américain, plus efficace que Saladin contre les Croisés, nous en sommes maintenant au temps béni du Plan Marshall.

Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur la légitimité de la guerre du Golfe, mais de s'interroger sur l'usage qui a été fait de l'Histoire. La période contemporaine regorge de despotes auxquels l'accès à la puissance et la docilité des militaires ont fait perdre la raison, mais pour qu'ils soient véritablement comparables entre eux il faut que la nature de leur ambition, sa signification idéologique, le soient aussi, de même que l'environnement culturel et la base économique des pays concernés. Le couple Saddam-Hitler ne répond pas à ces précautions et l'usage de cette analogie paraît douteux à bien des égards, favorisant un conditionnement amnésique des opinions occidentales; sans utilité pour faire comprendre aux masses arabes les fautes du leader irakien, cette comparaison dénature en outre le sens du deuxième conflit mondial. Quelques pistes.

Les risques de la comparaison

La nocivité fondamentale d'Hitler ne réside pas dans sa capacité de menacer les frontières de ses voisins, mais dans la volonté de puissance du racisme, qui est le sens même du nazisme dont la destruction a pu justifier les sacrifices consentis dans le conflit mondial. Réduire Hitler à celui qui menace la Tchécoslovaquie en 38, qui agresse la Pologne en 39,

permet de limiter Saddam Hussein à l'homme de l'agression du Koweït, c'est oublier «la résistible ascension d'Arturo Ui», c'est prendre le risque de continuer de combler les tyrans d'armes et de crédits.

Les accords de Munich ont été applaudis par les peuples, par la gauche jauresienne notamment, mais MM. Chamberlain, Halifax, Bonnet, Daladier même, sont d'abord, dans la capitale bavaroise, les mandataires de la droite et de la hiérarchie militaire, qui persistent à voir dans le Führer le bouclier de la civilisation contre la barbarie communiste, eux qui ont déjà sacrifié la République espagnole, eux que l'on retrouve bientôt à Vichy: c'est donc un peu plus que des alliés objectifs, on est loin des pacifistes d'aujourd'hui. On se rappellera en outre de l'usage que fit Hitler de la légende du «coup de poignard dans le dos», cette prometteuse invention (voir l'explication de la fin de la guerre du Vietnam) des Ludendorff et Hindenburg, ces «pacifiques», ces «vrais pacifistes», selon les nouvelles catégories de MM. Guido Olivieri et Claude Ruey.

Une ressemblance tout de même

L'enjeu de la Deuxième Guerre mondiale ne concernait pas directement le monde arabe, il n'en connut les effets que parce que son territoire était le prolongement des puissances coloniales d'Europe: Liban et Syrie où l'on se battait entre Français, campagne de Libye, débarquement anglo-saxon au Maroc. En a-t-il saisi la signification morale comme on s'attendait que le fassent Allemands et Japonais? Les populations arabes furent globalement loyales aux Alliés et s'attendirent à des récompenses qui ne vinrent pas. Le plan de partage de la Palestine voté par l'ONU en 1947 fut reçu comme une négation de cette loyauté, comme le Traité de Sèvres de 1920 fut la négation du concours apporté contre les Turcs. Parler d'Hitler c'est encore suggérer que l'Etat d'Israël doit en partie sa création à l'immense culpabilité de l'Europe silencieuse face au génocide, génocide dont les Arabes se sentent innocents. Pourtant il faut concéder que Sad-

DP **Domaine**
Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jeanlouis Cornuz

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invité de DP: Michel Busch

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

La Planète des victimes

Dans la *Tribune de Genève* du samedi 2 mars, je lis un article intitulé «Un bien dur retour à la réalité». La Suisse tire aussi des leçons militaires après la guerre du Golfe.

Il s'agit d'une interview du colonel Carrel responsable de notre aviation et de notre DCA. Selon lui, la leçon à tirer, si je comprends bien, est que la Suisse ne s'étant toujours pas décidée à acquérir des avions F-18, elle accuse deux générations de retard — et que par conséquent, il faut nous hâter de combler ce retard, d'acquiescer... etc.

Je demeure pantois. Il me semble en effet que deux choses sautent aux yeux, peut-être trois: 1. Que l'Irak disposait de sept cents avions et des poussières, et

dam Hussein a puissamment contribué à forger l'analogie avec Hitler. Ils ont l'un et l'autre entraîné leur peuple dans la défaite, et sous cet angle ils sont comparables. Cependant l'Allemagne était une grande puissance industrielle, les Allemands ont eux-mêmes tourné le dos à la démocratie, déjà pervertie par le retour aux affaires des barons de l'Empire: l'Irak n'est qu'une puissance régionale, sans tradition démocratique, devenue dangereuse par les soutiens extérieurs dont la dictature a bénéficié. Le sens pour les deux peuples et la responsabilité pour les tiers sont donc différents.

En conséquence, pour faire respecter les résolutions de l'ONU, qui ne sont pas nées de la constatation de l'absence de démocratie en Irak, en Syrie ou en Arabie Saoudite, mais de la volonté de restaurer le Koweït et le régime des émirs, était-il nécessaire de convoquer le spectre d'Hitler? Pour le spectacle, pour pallier la confiscation de l'information, pour donner de l'épaisseur aux figurants, on a rejoué l'histoire avec la mémoire de Kurt Waldheim.

Michel Busch

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Michel Busch est historien; il enseigne au gymnase de la Cité à Lausanne.

que ces avions n'ont joué aucun rôle dans le conflit et n'ont été d'aucune utilité. 2. Que pour la première fois dans l'Histoire, Israël, fort bien armé, a dû s'en remettre aux USA pour sa défense (missiles anti-missiles). 3. Que, comme je le disais la semaine passée, si les Américains sont venus à bout relativement facilement de l'Irak sur armé, ils ne sont pas parvenus à bout du Vietnam sous-armé et qui notamment ne disposait, semble-t-il, d'aucun avion.

Il me paraît donc que nous nous trouvons devant l'alternative suivante: Ou renoncer à notre neutralité, adhérer à une Europe unie, voire à quelque «défense unie de l'Europe», qui nous protégera le cas échéant comme les USA ont protégé Israël — ou renoncer à une défense de notre pays telle que nous l'avons conçue jusqu'ici (avions, tanks, etc), qui présente, semble-t-il, l'inconvénient d'être coûteuse et inefficace...

Au début de la semaine passée, je me suis rendu à Milan, faire une causerie sur Albert Camus devant des lycéennes. Heureusement surpris: la circulation est devenue «normale», c'est-à-dire pratiquement impraticable. Mais voici deux semaines, suite au smog et à une alerte à la pollution, on avait dû interdire de circuler, alternativement, aux voitures dont la plaque minéralogique portait un chiffre pair; puis aux voitures dont la plaque portait un chiffre impair...

Dans le train, traversant cette immense banlieue milanaise qui s'étend presque jusqu'au lac Majeur; contemplant ces bidonvilles, ces usines, ces terrains vagues, ces clapiers, ces HLM, je tentais — sans beaucoup de succès — de me ragaiillardir par la lecture de *La Planète des victimes*, de Michel Gældlin!

Et pourtant, aucun doute: par rapport aux pays et aux situations qu'il décrit — Afrique, Amérique centrale, Indochine — l'Italie, à plus forte raison la Suisse, est un paradis presque incroyable. Entendons-nous: le livre de Gældlin est un beau livre, qui touche particulièrement venant d'un homme, industriel à Vevey, qui se met à écrire des romans, voici une quinzaine d'années — des romans fort lisibles, et c'est déjà beaucoup; puis nous donne en 1989 une sorte d'autobiographie, *L'Espace d'un homme*; et dans le même temps, ayant abandonné l'industrie, abandonne à son tour et pour une part la création littéraire et s'engage avec sa femme dans les actions de la Croix-Rouge internationale et témoigne de ce qu'il a vu.

Ce témoignage est accablant. J'ai tout d'abord été tenté de reprocher à l'auteur la confusion de son propos: je n'y comprends rien! Je ne comprends pas pourquoi ces gens meurent de faim et s'entremassacrent. Je ne comprends ni leurs raisons, ni leur idéologie. Et puis je me suis persuadé que si Michel Gældlin n'éclaire pas, n'explique pas, c'est qu'il n'y a rien à expliquer; c'est qu'ici au contraire de ce que dit Hegel, le réel est totalement irrationnel — je crois qu'il vaut la peine d'y revenir. ■

MÉDIAS

Le quotidien *AGEFI* annonce que le groupe de presse Jean Frey est à vendre (*Weltwoche*, *Sport*, *Bilanz*) et signale que le groupe Edipresse (Lamunière) pourrait s'intéresser à l'achat.

Vous êtes dans un train intercity CFF et vous entendez: «Bienvenue à bord», puis on vous annonce que des hôtesse Swissair vont vous distribuer la Gazette pour passagers. Un coup de pub vécu et explicable par la nécessité de diffuser les 450 000 exemplaires du mois de février alors que les avions n'étaient plus pleins.

Comme les deux autres partenaires non français, la SSR détient le 11,11% du capital de la chaîne francophone TV 5-Satellimage. Les Français (Sofirad, Antenne 2 et FR 3) détiennent ensemble la majorité et le mot «étranger» n'a pas été banni comme sur CNN. En revanche la SSR et les Danois n'ont pas l'intention de participer financièrement à la chaîne européenne de nouvelles qui doit concurrencer l'américaine CNN.

Helmut Hubacher, l'ancien président du Parti socialiste suisse, est devenu collaborateur (columnist) du journal de Migros en langue allemande, *Bruckebauer*.

Le beau lobby des auteurs

(yj) Aux Etats-Unis, où la défense des intérêts particuliers se fait plus ouvertement qu'ailleurs, toute cause, idéale ou matérielle, a son lobby (littéralement: vestibule, hall d'entrée), dont les permanents et collaborateurs attirés hantent les couloirs du Congrès et des grandes administrations fédérales; les plus importants d'entre eux ont même leur bureau au Capitole. En Suisse, où les choses se passent plus discrètement, les groupes d'intérêts ont le plus souvent leur siège à Zurich et se contentent d'entretenir une antenne à Berne, d'y organiser déjeuners et débats pour parlementaires disponibles, ou d'y envoyer une délégation dans la salle des pas perdus, les veilles et jours de débats les intéressant directement.

Ce lobbysme à petit feu ne cesse de se développer. Au chapitre des méthodes, on note depuis quelque temps une tendance à driver les parlementaires jusque dans la conduite même du débat, par la livraison préalable non seulement de directives en forme de correspondance, mais carrément d'un dépliant présentant, outre les propositions gouvernementales et parlementaires, celles d'un lobby: la voie a été ouverte par l'Union suisse des paysans pour le droit foncier rural. Et quant au fond, la pratique des recommandations formelles se généralise: la défense des intérêts économiques n'a plus le monopole des consignes plus ou moins directives, mais a déteint sur l'illustration des causes moins évidemment intéressées, telles que la protection de l'environnement, celle des consommateurs, des locataires, des animaux, etc. Individualistes, mal informés des procédures et indéfendables par excellence, même les artistes ont désormais leur lobby. On l'a bien vu ces temps avec le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur: une Communauté de travail des auteurs (CTA) s'est constituée tardivement, juste avant le débat au Conseil des Etats, mais a mené une très efficace action de relations publiques auprès des sénateurs qui ne comptent pas exactement parmi les plus faciles à manipuler: conférences de presse, lettres motivantes et motivées, entretiens personnels, dépliant ad hoc, propositions formulées, interventions préfabriquées, arguments charpentés, rien n'y a manqué.

Au total, une intervention de professionnels, signée Denis Barrelet, spécialiste du droit des médias, et Willi Egloff, avocat bernois proche du parti du travail, excellent connaisseur des questions relatives à la propriété intellectuelle (tellement moins bien garantie que celle des immeubles et autres biens matériels). Autour d'eux, une poignée de journalistes tout terrain et un comité de patronage comprenant du beau monde artistique de Balissat (Jean) à Z'graggen (Yvette) en passant par Henri Dès, Jürg Federspiel, Bertil Galland, Adolf Muschg, Giovanni Orelli et Alain Tanner — tous unis pour obtenir une meilleure protection des droits des créateurs et artistes interprètes.

Dettes cantonales

(jg) Notre confrère *Bilan* publie un tableau intéressant dans son numéro de mars 91. Il s'agit de la dette publique par habitant des cantons suisses. On constate que Bâle-Ville et Genève sont en tête avec une dette respective de 15 105 et de 13 496 francs. Ces deux cantons se situent loin au-dessus de tous les autres, puisque le suivant immédiat, Lucerne, a une dette de l'ordre de 5000 francs et que la moyenne suisse est de 4472 francs par habitant. On peut remarquer que Neuchâtel en est à 4748 francs et Vaud à 3223 francs. Zoug se trouve en queue avec une dette par habitant nettement inférieure à 2000 francs. L'article de *Bilan*, sur les comptes des cantons, par ailleurs fort intéressant, ne se veut pas politique. Zoug n'est probablement pas mieux géré que les autres. Mais il s'agit, chacun le sait, d'un petit canton avec de petites villes et des recettes fiscales substantielles, résultat d'une politique d'imposition faite sur mesure pour les sociétés et les boîtes aux lettres. Les besoins et les problèmes des villes-Etats frontalières de Bâle et de Genève sont bien sûr totalement différents.

Sans vouloir se livrer à des considérations théoriques sur la péréquation intercantonale, ce genre de chiffres devrait pousser à la roue de la collaboration

Le coup a bien réussi au Conseil des Etats, qui a fait progresser l'actuel (et second) projet gouvernemental, lui-même en retrait par rapport à un avant-projet rédigé en commun par une commission d'experts quasiment unanimes. Il faut n'avoir jamais souffert du manque d'informations et d'organisation des artistes, si peu enclins à situer les véritables enjeux, pour ne pas féliciter la Communauté de travail des auteurs d'avoir pratiqué un lobbysme pur et clair, sans scrupule ni faux-semblant. Un modèle d'efficacité et de transparence, dont les spécialistes du trafic d'influences en coulisses feraient bien de s'inspirer. Ils auraient eux-mêmes tout à y gagner, de même que le fonctionnement de la démocratie représentative, telle qu'on la connaît dans ces deux conseils économiques et sociaux que sont les Chambres fédérales. ■

entre cantons voisins. Après tout, le poids de la dette genevoise résulte, en partie du moins, d'investissements dont profitent également les voisins vaudois. Mais, on le sait bien, ce genre de débat s'étirole toujours très vite: le fédéralisme et la souveraineté cantonale servent alors d'alibi à l'immobilisme. ■

12/155

(ag) Ah, ces négociations pour déterminer la quote-part de la Suisse au FMI et à la Banque mondiale. Ce zèle à payer le plus cher possible le ticket d'entrée, car il détermine, prestige oblige, la force financière du pays et son droit à un siège d'administrateur. Nous valons donc avec 6,5 millions d'habitants plus que le Brésil, 140 millions d'habitants.

Si seulement pour l'aide directe la Suisse faisait preuve du même zèle ! Son ambition est, même si le progrès est louable, de se situer dans la moyenne des pays de l'OCDE. Mais là, pas de siège, en récompense, au conseil d'administration.

La règle des institutions (FMI et Banque mondiale) veut que les administrateurs représentent des pays «plus pauvres» de la zone à laquelle ils appartiennent. On voit aussi se tisser des alliances entre pays autrefois colonisateurs et pays colonisés. Qui donc la Suisse représentera-t-elle ? ■